



## Peur du pere de mes enfants

Par **leonysis**, le **24/05/2014** à **21:16**

bonjour, rnje vous explique en gros ma situations actuel. je suis rester avec un homme durant 5 ans, durant c'est 5 ans il ma tout fait, coup insulte menace trahison... je me suis séparer de lui car Mr a préférer c'est drogue et son alcool a nos deux enfant.rnen attendant le jugement qui diras qui aura la garde des filles, Mr prend l'une ou l'autre de ses filles chaque week end. depuis maintenant bientôt un mois Mr deviens de plus en plus agrésif envers moi, j'ai même été obliger de déposer plainte contre lui pour violence.rnce matin il est venus comme chaque week end cherché l'une de c'est fille, la plus grande 2 ans et demi, durant le temps ou il était la ma fille lui a tirer la langue, et la Mr a sortis un couteau la mis a environ 20 cm de son visage et lui a dit que si elle recommençais il lui couperais la langue. j'étais affoler et pétrifié, il ma tellement fait peur que je me suis uriner dessus (excuser pour les détails)rnj'étais tellement pétrifier de le savoir armée que je n'est pas osez lui interdire de prendre ma fille, je n'arrivais plus a parler j'avais peur qu'il m'agresse avec son couteau. Mr est reconnu skizofrene et ne suis pas sont traitement. une fois partis j'ai immédiatement appeler la gendarmerie pour qu'elle m'aide a récupérer ma fille et la mettre en sécurité. or comme sont couteau était ranger et que certain gendarme le connaisse et dise qu'il ne ferais pas de mal a ma fille ils m'on dit qu'il ne pouvais rien faire et que si je portais plainte mes filles pourrais etre placé en famille d'accueil. je ne sais plus quoi faire en attendant le jugement car j'ai vraiment peur qu'il arrive un jour un malheur a l'une de mes fille. que puis je faire pour nous mettre en sécurité toute les 3. si je porte plainte mes filles vont t'elle vraiment être placé? aider moi s'il vous plais je ne sais vraiment plus quoi faire.

Par **cocotte1003**, le **25/05/2014** à **01:08**

Bonjour, tant qu'il n'y a pas de jugement de divorce, vous n'êtes pas obligé de lui laisser les

enfants. Lors du divorce, votre avocat pourra demander à ce qu'il les voit en milieu protégé, cordialement

Par **leonysis**, le **25/05/2014 à 12:03**

si je suis obliger de lui laisser la garde a chaque fois qu'il le demande il a malheureusement autant de droit sur mes filles même si celui ci représente un danger potentiel. c'est bien sa le problème c'est que je peux lui interdire de prendre c'est filles que si il représente un danger immédiat.

Par **Marion3**, le **25/05/2014 à 18:07**

Bonjour,rnrnLa première chose à faire est de contacter très rapidement un avocat.Vous avez peut-être droit à une Aide Juridictionnelle totale ou partielle.Renseignez-vous au greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de vos enfants, donc le vôtre.rnTenez-nous au courant. Bon courage,